



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 juillet 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juillet 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 juillet 2001

Bilan des acquisitions et des cessions de la Ville de NIORT

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU,
Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX, M. Rodolphe
CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Adjoints :

Mme Françoise HALAT

Conseillers :

Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2012742001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2001

Direction Générale

Bilan des acquisitions et des cessions de la Ville de NIORT

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En application de l'article 11, alinéa 2, de la Loi n°95-127 du 8 Février 1995, relative aux marchés publics et délégation de service public, *"le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la Commune"*.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2000.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)